



***Ajout à la Politique familiale de la municipalité du Canton de Stanstead

Remboursement concernant l'achat de couches lavables

Résolution no. 19-05-432

Vous pouvez maintenant bénéficier d'un remboursement, sur présentation de pièces justificatives originales, de preuve de naissance de l'enfant et de preuve de résidence, de 50% des frais associés à l'achat de couches lavables jusqu'à montant maximal de 200.00\$.

DES COUCHES ÉCOLOGIQUES

Les couches en tissu d'aujourd'hui sont faciles d'entretien, faciles à utiliser et offrent plus de confort au bébé.

Un enfant utilisera entre 5 000 et 7 000 couches avant l'apprentissage de la propreté. L'utilisation de couches lavables permet de diminuer d'environ 1 tonne par an la quantité de déchets générés par une famille.

COMMENT PARTICIPER?

- Achetez un ensemble de couches lavables
- Apportez les documents suivants à la mairie :
 - La facture des couches
 - Une preuve de résidence (compte de taxes ou bail)
 - Une preuve de naissance de votre enfant (déclaration de naissance ou certificat de naissance)

Critères d'admissibilité

- Être résident de la municipalité du Canton de Stanstead
- Être parent d'un enfant âgé de moins de 6 mois au moment du dépôt de la demande